



## Remboursement integral par la faute du vendeur

Par **lesco**, le **03/09/2011** à **10:10**

J'ai commandé un article chez Cdiscount, ils proposent de rembourser la différence si vous trouvez moins cher ailleurs.

Je leur ai envoyé un mail via leur site pour leur faire ma demande (même article à 30€ de moins sur un autre site).

Suite à ça, le mail n'a pas dû être lu en entier (ils ont dû s'arrêter au titre "Demande de remboursement").

L'article commandé est bien en ma possession.

Peu de temps après la livraison: ils m'ont envoyé un message pour me dire: que suite à mon mail ils me remboursaient l'article.

A ce jour l'argent est sur mon compte bancaire (la totalité) et en plus ma commande sur leur site est affichée: "disponible au point relais"!?!)

Suis-je en droit de garder cette somme (dû à une mauvaise gestion de leur part)?

Si oui au bout de combien serait elle légalement à moi?

Par **rebond**, le **03/09/2011** à **11:16**

L'honnêteté commanderait que vous retourniez l'objet en votre possession.

D'ailleurs ce site marchand peut vous réclamer ce qui a été versé indument !

N'oubliez pas qu'ils ont respecté leur obligation contractuelle et en cas de litige votre mauvaise foi sera prise en considération.

Cordialement

Par **lesco**, le **03/09/2011** à **13:14**

Je n'ai pas précisé, si je veux les joindrent (autre que part mail, car il ne les lisent pas apparemment!!!) il faut appeler un numero surtaxé!! 1.34€ et .... la minute :(

Je ne vais pas non plus les engraisser!

***Et combien coûte un timbre postal à coller sur une enveloppe ?***

Par **razor2**, le **06/09/2011** à **10:42**

Bonjour, c'est à eux de se manifester.  
Attendez donc de voir s'ils le font.  
Cordialement